

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 032-253200174-20210415-D_2021_03-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Rapport présenté par Didier DUPRONT,
Président du SICTOM du Secteur de Condom

Rapport rédigé le 01 mars 2021, à la disposition du public de l'EPCI et dans les collectivités adhérentes, conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000, ainsi que sur le site internet : www.sictomcondom.com

**SICTOM DU SECTEUR
DE CONDOM**

Siège : Impasse des Pyrénées, 32100 CONDOM – Tél : 05-62-68-22-70 – sictom.condom@orange.fr

DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTE des ORDURES MÉNAGÈRES ET SÉLECTIVES

Organisation Générale

La composition du SICTOM du secteur de CONDOM :

1 Communauté d'Agglomération et 3 Communautés de Communes pour 54 communes et 26 823 habitants :

- C.A. GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE (3 Communes) **1 322** habitants
- C.C. D'ARTAGNAN EN FEZENSAC (15 Communes) **5 901** habitants
- C.C. GRAND ARMAGNAC (10 Communes) **4 651** habitants
- C.C. LA TENAREZE (26 Communes) **14 949** habitants

26 963 habitants desservis au 01 janvier 2019

27 519 habitants desservis au 01 janvier 2018

Les ressources principales du SICTOM sont :

La contribution enlèvement des ordures ménagères (C.E.O.M.) et la redevance spéciale (R.S.).

Les principales tâches du SICTOM sont :

La collecte sur **54** communes des ordures ménagères (OM) et des emballages propres et secs (EPS) pour les particuliers et les professionnels produisant des déchets assimilables aux ordures ménagères, produit en quantité.

La gestion et maintenance des conteneurs en propriété SICTOM.

Le lavage des cuves enterrées ou semi enterrées et des colonnes.

La collecte du verre ménager et le transport vers notre prestataire sur Montréal pour son acheminement vers Albi.

La mise en place et le suivi de la Redevance Spéciale pour les professionnels.

L'information auprès des usagers.

La mise en place et le suivi de la redevance spéciale pour les professionnels.

L'information auprès des usagers.

La sensibilisation aux règles de tri.

La veille et la recherche d'optimisation de la collecte.

Traitement des déchets :

C'est une compétence déléguée au Syndicat Mixte de traitement des déchets du Gers (TRIGONE).

Les équipements de TRIGONE :

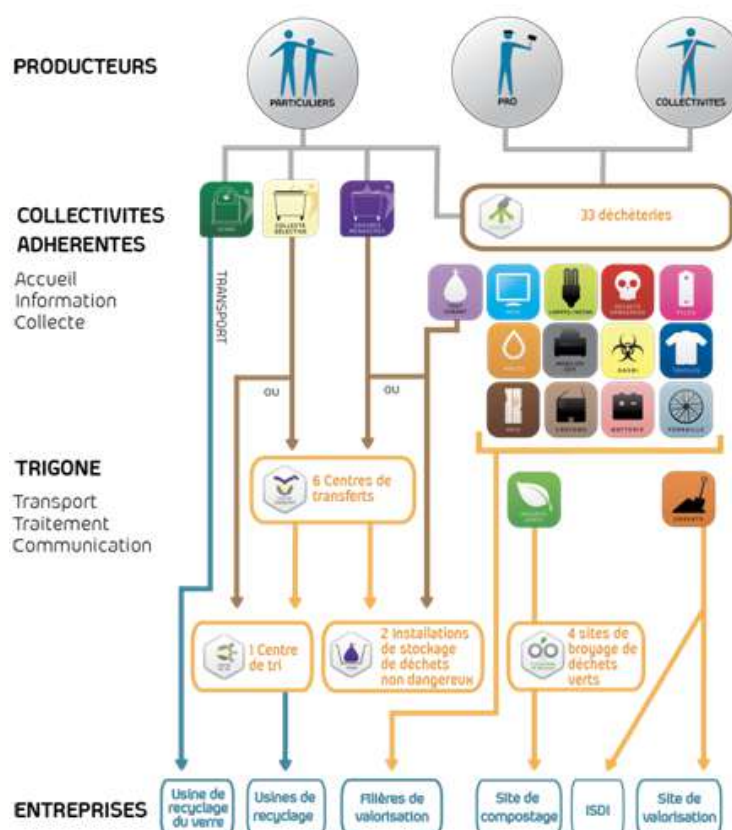
Des investissements importants : près de **30 millions d'euros** depuis 2001.

Le choix a été fait de répartir équitablement la cinquantaine d'équipements sur l'ensemble du territoire des 7 SICTOM et le Grand Auch Cœur de Gascogne.

- **1** centre de tri
- **1** service de transport constitué de 12 camions et d'environ 200 bennes
- **2** installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)
- **6** centres de transfert des ordures ménagères et de la collecte sélective
- **33** déchèteries, qui sont la propriété des SICTOM et du Grand Auch qui en assurent l'accueil et la gestion quotidienne tandis que la gestion et l'évacuation des bennes ainsi que le traitement des déchets (valorisation ou élimination) sont gérées par TRIGONE.
- **4** plateformes de broyage des déchets verts
- **2** installations de stockage de déchets inertes (ISDI).

TRIGONE est financé par les SICTOM, pour l'année 2020, le SICTOM du secteur de Condom a versé à TRIGONE la somme de **1 373 186€** contre **1 354 442€** en 2019 et **1 042 067€** en 2018.

Répartition des missions entre TRIGONE, ses adhérents et ses prestataires



Les ressources du SICTOM :

- La C.E.O.M (Contribution d'enlèvement des Ordures Ménagères):

- Par délibération 2017-21 du 29/11/2017, le SICTOM avait décidé qu'à compter de l'exercice 2018, d'appeler auprès des quatre Communautés membres une contribution destinée à équilibrer son budget, proportionnelle aux bases d'imposition à la TEOM de chacune, notifiées par les services fiscaux pour la même année et pondérées pour les zones spécifiques par le coefficient voté par le Comité Syndical.
- Par délibération 2018-28 du 03/10/2018 le SICTOM, suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de Pau du 18/06/2018 des délibérations fixant le zonage porte à porte à Condom et les taux différenciés de la TEOM 2017.

Le SICTOM a :

- DÉCIDÉ qu'à compter de l'exercice 2018, d'appeler auprès des quatre Communautés membres une contribution destinée à équilibrer son budget, proportionnelle aux bases d'imposition à la TEOM de chacune, notifiées par les services fiscaux pour la même année.

Les Communautés de Communes fixant leur Taux de TEOM en fonction de leurs bases notifiées.

Le produit de cette contribution est de **2 749 993€** pour 2020 pour un produit TEOM 2019 de **2 953 732€** soit **- 6,89%**.

Les Communautés adhérentes ont fixées respectivement les Taux de leur TEOM.

- La Redevance Spéciale :

La collecte des ordures ménagères et des emballages propres et secs comprend aussi le ramassage des professionnels (entreprises-commerces-officines-restaurants-campings-collectivités).

L'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales n'impose plus le caractère obligatoire de la redevance spéciale.

Le professionnel reste libre d'utiliser ou non les services du SICTOM du secteur de Condom. Il peut avoir recours à une collecte par un organisme privé. Sur justificatif (contrat et facture), il est exonéré de la redevance.

Par délibération du 02 octobre 2003, le Comité Syndical a voté la mise en place de la redevance au 01 janvier 2004.

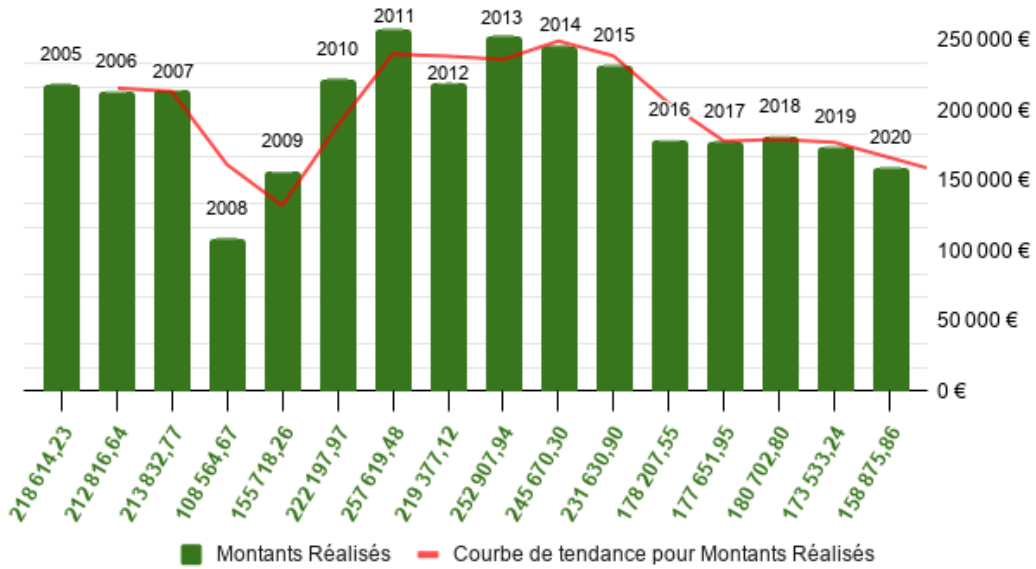
Le Comité Syndical du 9 octobre 2015 a pris une nouvelle délibération sur la redevance spéciale qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2016:

- Un abattement de 132€ pour les professionnels disposant de bacs,
- Le tarif des bacs est maintenu : 0,55€ au 1er passage et 0,275€ au deuxième passage,
- Les forfaits sont organisés en 5 catégories. 2 catégories sont sujettes à la redevance spéciale. Ils passent d'un forfait de 70 € à un forfait de 291,50€ ou 715€.

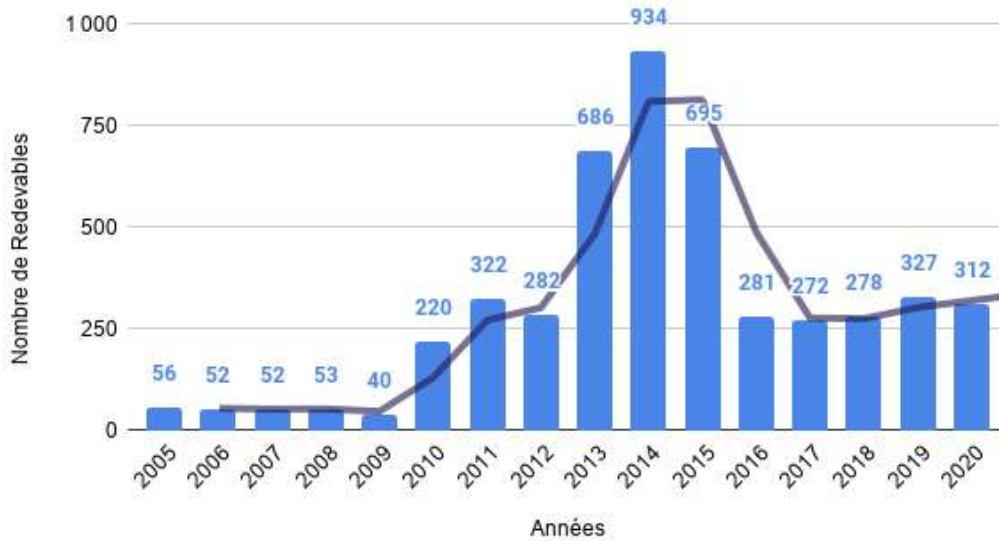
Elle représente en 2020 la somme de **158 875€** contre **173 533€** en 2019.

Elle concerne **312** redevables en 2020 (**43** dossiers en forfaits, **215** dossiers avec bacs, **54** communes en forfait) contre **327** redevables en 2019 (**46** dossiers en forfaits et **227** dossiers avec bacs).

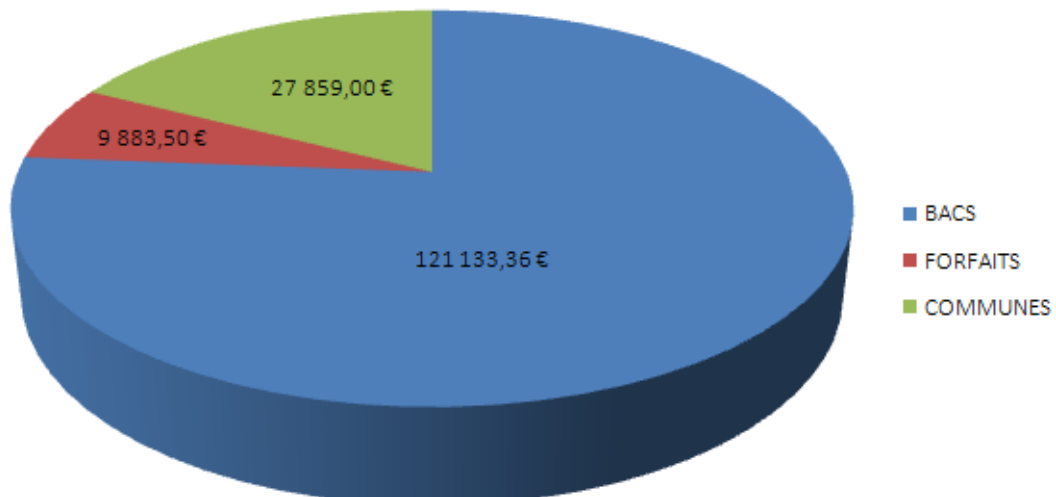
Recettes Redevance Spéciale de 2005 à 2020



Nombre de Redevables de 2005 à 2020



Montant Redevances 2020



Exonération de la Redevance Spéciale suite au COVID-19:

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 qui a frappé la France a entraîné un coup d'arrêt de l'activité de la plupart des entreprises et des associations de notre territoire, occasionnant une crise économique et sociale inédite.

En complément des mesures instaurées par le Gouvernement et pour soulager la trésorerie des professionnels en difficulté, le SICTOM après en avoir délibéré le 09 septembre 2020, a décidé d'exonérer à hauteur de **9 598,05€** (pour 2020) certaines catégories de professionnels désignés par arrêté gouvernemental.

Code APE	Intitulé de la NAF
49.39B	Autres transports routiers de voyageurs
49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques
50.10Z	Transports maritimes et côtiers de passagers
50.30Z	Transports fluviaux de passagers
55.10Z	Hôtels et hébergement similaire
55.20Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
55.30Z	Terrains de campings et parcs pour caravane ou véhicules de loisirs
56.10A	Restauration traditionnelle
56.10B	Cafétérias et autres libres-services
56.10C	Restauration de type rapide
56.21Z	Services de traiteurs
56.30Z	Débits de boissons
59.11A	Production de films et programmes pour la télévision
59.11B	Production de films institutionnels et publicitaires
59.11C	Production de films pour le cinéma
59.14Z	Projection de films cinématographiques
74.20Z	Activités photographiques
77.21Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
79.11Z	Activités des agences de voyage
79.12Z	Activités des voyagistes
79.90Z	Autres services de réservation et activités connexes
Code APE	Intitulé de la NAF
82.30Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès
85.51Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
85.52Z	Enseignement culturel
90.01Z	Arts du spectacle vivant
90.02Z	Activité de soutien au spectacle vivant
90.03A	Création artistique relevant des arts plastiques
90.04Z	Gestion de salles de spectacles
91.02Z	Gestion des musées
91.03Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
91.04Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
93.11Z	Gestion d'installations sportives
93.12Z	Activités de clubs de sports
93.13Z	Activités des centres de culture physique
93.19Z	Autres activités liées au sport
93.21Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
93.29Z	Autres activités récréatives et de loisirs
96.04Z	Entretien corporel

Le SICTOM compte au 31/12/2020 :

- **22** agents titulaires dont **1** à temps incomplet (responsable administratif).
- **1** contrat PEC TNC 20h/semaine, administratif jusqu'au 30/06/2021.
- **1** contrat PEC TNC 28h/semaine, technique depuis 01/12/2020.

Au cours de 2020, **9** agents en CDD ont été recrutés en remplacement des agents titulaires en congés, représentant **4 049,15** heures (**3 218,19** heures en 2019).

L'absentéisme des agents en 2020 se décompose comme suit :

- **510** jours pour maladie ordinaire (**336** jours en 2019).
- **2** départs à la retraite (29/02/2020) et (01/07/2020).
- **263** jours d'arrêt pour accident de travail (**463** en 2019).
- **19** jours de formation (**35** en 2019).
- **72** jours auto absence dans le cadre de l'épidémie COVID-19.
- **56** jours d'absences syndicales et de réserve gendarmerie (**22** en 2019).
- **2** agents en disponibilité.

Congés légaux :

- **525** jours de congés en 2020 (**630** en 2019).

Les coûts de personnel s'élèvent à **868 029€** (charges comprises) contre **877 967,19€** en 2019.

Au 31/12/2020 le parc roulant affecté aux missions du SICTOM est le suivant :

	Kms parcourus en 2020	Kms parcourus en 2019
N°1 BOM	32 249	33 504
N°2 BOM	28 015	19 357
N°3 BOM (prévu d'être vendu)	3 844	16 535
N°4 BOM	3 833	2 331
IVECO grue plateau	5 866	7 444
RENAULT grue CS-580-MK	7 612	8 811
MERCEDES grue	5 838	36 128
RENAULT grue DZ-283-CW	30 513	36 013
RENAULT grue ED-932-KB	40 790	39 056
RENAULT grue FG-473-KQ	38 102	22 333
KANGOO	6 069	11 237
MASTER	4 223	6 356
TOTAL	206 954	239 105

En 2020, **206 954** kms parcourus contre **239 105** kms en 2019. La consommation de gasoil est de **108 950** litres en 2020 contre **107 251** litres en 2019 et représente **132 584,78€** contre **149 325,31€** en 2019 (- **16 740,53€** soit **-11,21%**).

Les grosses réparations pour nos camions sont réalisées à Campagne d'Armagnac (garage DUCOS), Saint-Jean-Poutge (garage CASSAGNABERE) et Auch (garage DARTUS). Les petites réparations et l'entretien sont réalisés en interne avec un poste affecté à ces tâches. Les pneumatiques sont changés par l'entreprise Euromaster à Condom.

Les réparations, l'entretien et les pneumatiques représentent la somme de **87 127,91€** en 2020 contre **117 784,88€** en 2019 (- **30 656,97€** soit **- 26%**).

INVESTISSEMENT 2020

En 2020, les dépenses d'investissement s'élèvent à : **273 392,54€**

Elles se décomposent comme suit :

- **Capital Emprunt :** **174 993,62€**
 - **Immobilisations :** **273 392,54€**
-
- | | | |
|---------------------|---|-------------------|
| Rotator hydraulique | | 2 754,00€ |
| Cuves béton | } | 90 424,92€ |
| Dalles | | |
| Informatique | | 5 220,00€ |

DÉCHÈTERIES GÉRÉES PAR TRIGONE

LE 01 JANVIER 2019

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
 Reçu en préfecture le 22/04/2021
 Affiché le
 ID : 032-253200174-20210415-D_2021_03-DE

Quatre déchèteries desservent l'implantation géographique du SICTOM.

CONDOM / VIC-FEZENSAC / VALENCE SUR BAÏSE / MONTRÉAL DU GERS.

Sur l'ensemble des déchèteries, il y a **34** bennes. L'ensemble des déchets est traité par le Syndicat Mixte Départemental TRIGONE.

Depuis le 01 juillet 2015, les horaires des déchèteries de Valence sur Baïse et Montréal du Gers ont évolués. Dorénavant elles sont ouvertes la journée entière (sauf le mercredi) et le samedi matin.

Ci-après le tableau des horaires des quatre déchèteries ainsi que les tableaux relatifs à la collecte et aux déchèteries.

Depuis le 01 janvier 2019, les professionnels et les collectivités utilisent la déchèterie mise à leurs dispositions par les établissements DELILE à Condom.

DÉCHÈTERIE de CONDOM			DÉCHÈTERIE de VIC-FEZENSAC		
Route D'Auch Impasse des Pyrénées			Route de Mouchan		
06 26 78 96 96 ou le 06 23 65 69 85			06 26 78 47 39 ou le 06 23 65 69 85		
HORAIRE d'OUVERTURES (Fermée les jours fériés)			HORAIRE d'OUVERTURES (Fermée les jours fériés)		
	MATIN	APRES-MIDI		MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00	LUNDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00
MARDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00	MARDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00
MERCREDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00	MERCREDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00
JEUDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00	JEUDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00
VENDREDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00	VENDREDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00
SAMEDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00	SAMEDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00
DÉCHÈTERIE de MONTRÉAL DU GERS			DÉCHÈTERIE de VALENCE SUR BAÏSE		
Route de Castelnau d'Auzan			Route d'Auch		
06 26 78 18 78			06 25 92 90 49		
HORAIRE d'OUVERTURES (fermée les jours fériés)			HORAIRE d'OUVERTURES (fermée les jours fériés)		
	MATIN	APRES-MIDI		MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00	LUNDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00
MARDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00	MARDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00
MERCREDI	FERMEE	FERMEE	MERCREDI	FERMEE	FERMEE
JEUDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00	JEUDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00
VENDREDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00	VENDREDI	8h00 à 12h00	13h30 à 17h00
SAMEDI	8h00 à 12h00	FERMEE	SAMEDI	8h00 à 12h00	FERMEE

COLLECTE DU VERRE

198 colonnes (Récup verre) sont réparties sur l'ensemble des **54 communes**. Les colonnes à verre sont collectées en régie et stockées en zone Tampon sur Montréal-du-Gers. Un prestataire de service, l'entreprise GTG, est chargée de convoier les tonnages vers le lieu de traitement : SAS BRIANE environnement, à St Juéry (81160).

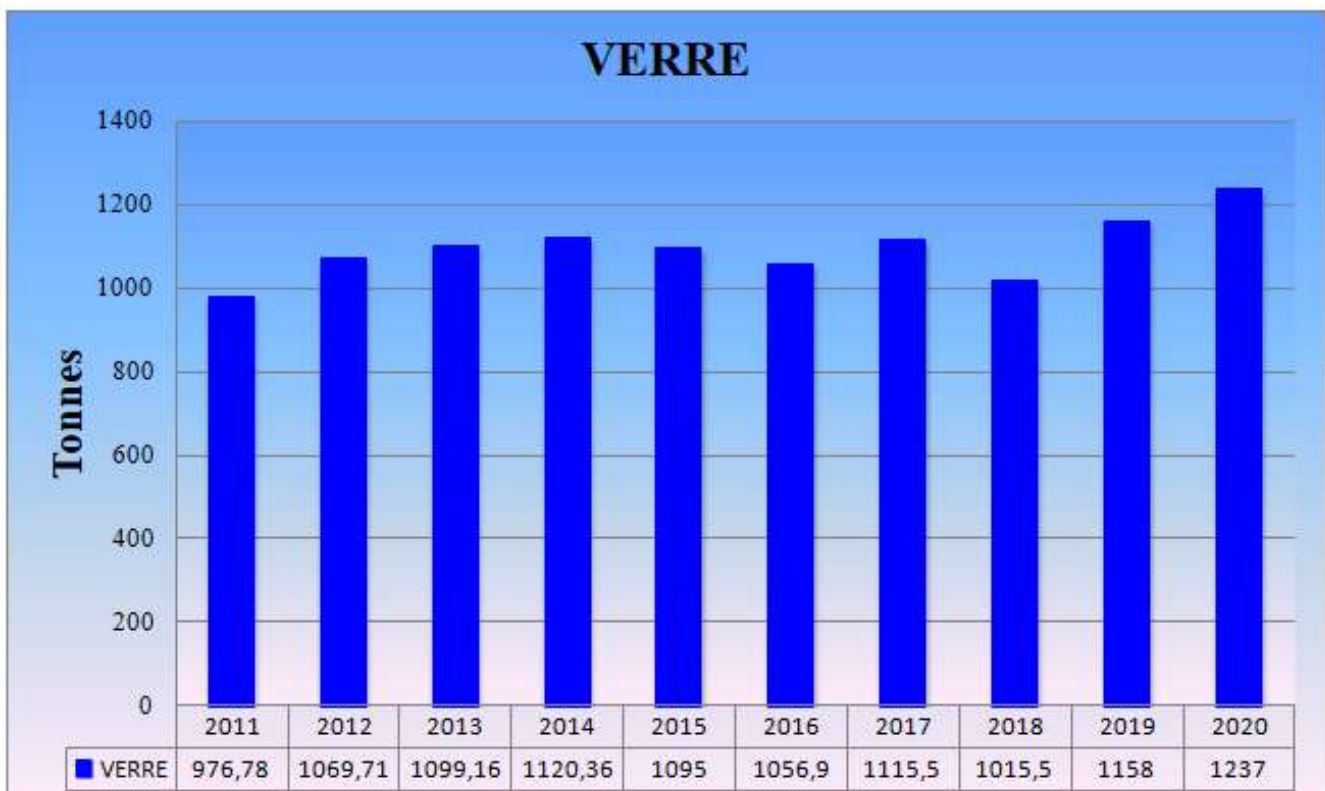
101 colonnes de verre semi-enterrés

97 colonnes aériennes

Le verre est collecté en apport volontaire. Pour 2020, **1 237** tonnes de collectées contre **1 158** tonnes de collectées en 2019.

Le verre peut être déclaré non conforme, par la présence dans le flux d'infusibles (vitres, pare-brise, céramique, cailloux), la tolérance maxi est de **0,01%** (100g/tonne). Si cette tolérance est dépassée, le verre est détourné vers l'enfouissement classique avec un coût supplémentaire.

En règle générale, la collecte est réalisée par le SICTOM toutes les trois semaines environ. Le SICTOM intervient aussi, à la demande, en fonction des fluctuations de tonnages (fêtes, manifestations).



REFUS DE TRI - CARACTERISATION

La collecte sélective est mise en place depuis 2002.

Sur les **1 192** tonnes en 2020 et **1 298** tonnes de collecte sélective en 2019 (**2 110** tonnes en 2018) emballages propres et secs, **298** tonnes en 2020 et **255,20** tonnes en 2019 (**244** tonnes en 2018) sont des déchets refusés lors de la caractérisation et qui sont repris et transportés en décharge pour l'enfouissement. Cela représente une moyenne en pourcentage de **19,57%** en 2020, **14,09%** en 2019, **17,24%** en 2018 et **16,13%** en 2017 contre **18,33%** en 2016, **19,56%** en 2015, **16,16%** en 2014 et **13,99%** en 2013.

Soit une augmentation du taux de refus en 2020 qui avait vue une diminution en 2019 (14,09% en 2019).

Ce refus de tri induit une augmentation de **5 960,00€** pour 2020 (298 tonnes x 20€) de la participation de TRIGONE (5 104,00€ en 2019).

C'est le "pourcentage" de pénalisation du SICTOM dans le potentiel financier des recyclages, qui est, en fin de compte, un manque à gagner.

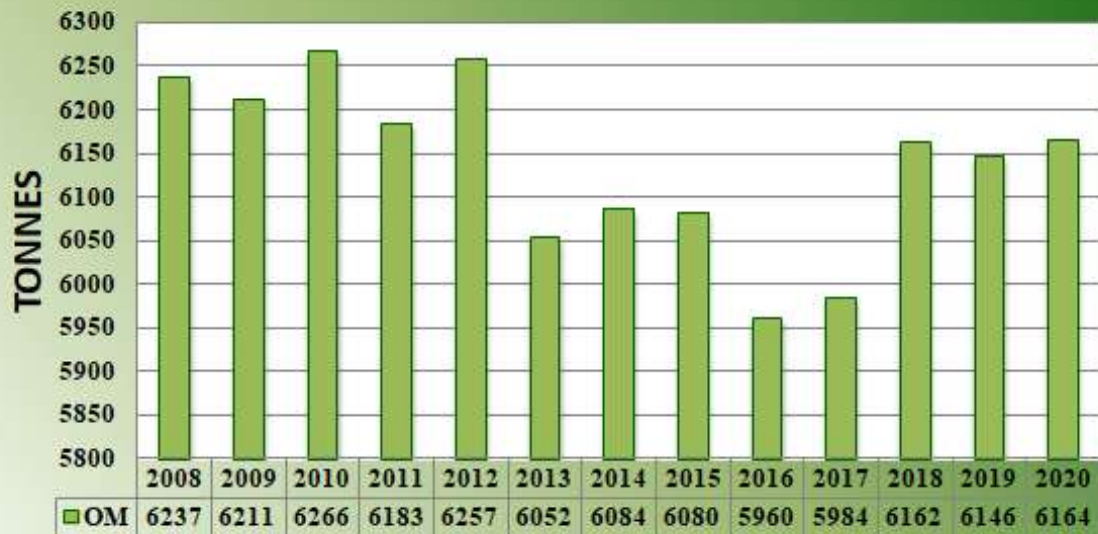
Les principaux refus à la caractérisation : des couverts en cartons et plastiques, les verres plastiques, les nappes papiers souillées, animaux morts, bâches, sacs d'exploitants agricoles, ordures ménagères, papiers broyés, verre et des textiles.

Les tableaux ci-joints reprennent les détails de la collecte 2020 et une comparaison par rapport à 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013.

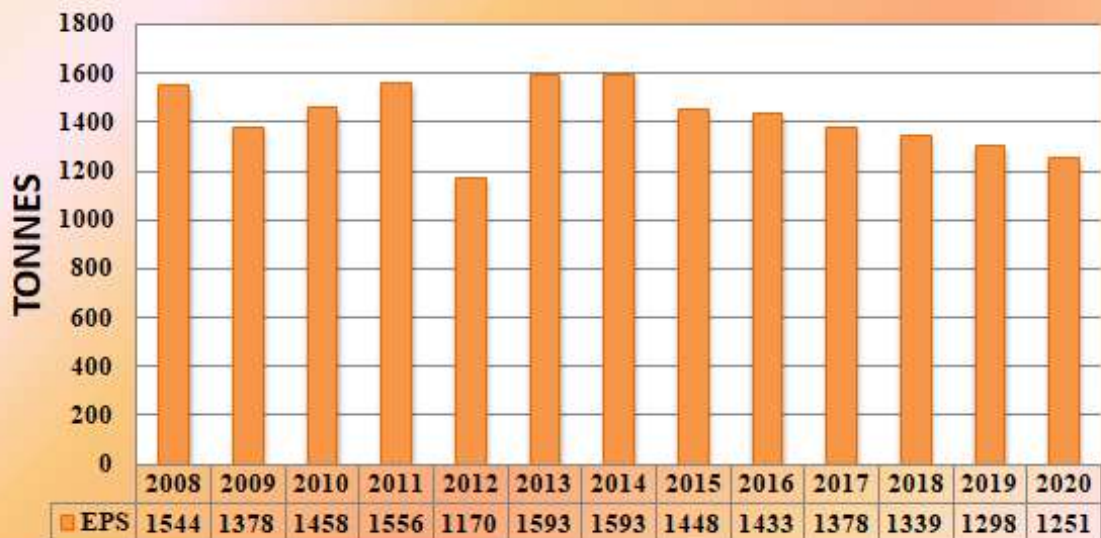
La modification, depuis juin 2012, du traitement des films plastiques, à titre expérimental, sur le Gers a permis une hausse du flux des bacs jaunes de 18% (en volume) et a participé à la baisse constatée entre 2012 et 2013 comme les campagnes d'information et de sensibilisation réalisées par TRIGONE et du SICTOM (ambassadrice du tri) notamment au sein des écoles et des mairies, ainsi que l'impossibilité d'accéder à l'intérieur des conteneurs en présence de semi-enterrés ou de colonnes aériennes.



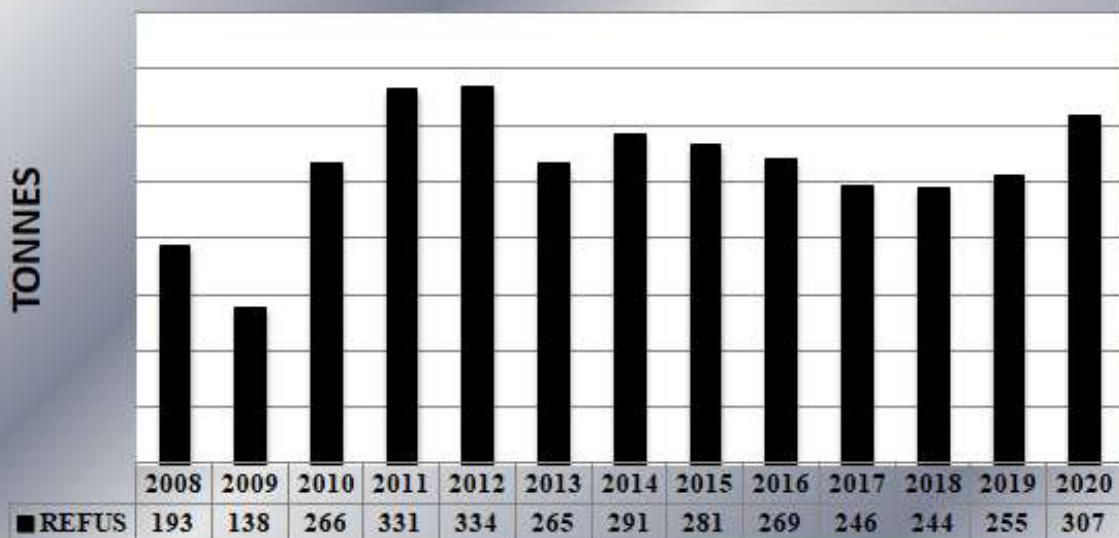
OM



EPS



REFUS



LES ACTIVITES DU SICTOM

Collectes Ordures Ménagères et Emballages Propres et Secs :

A parti de l'année 2010 il faut abandonné le choix du ramassage porte à porte avec container individuel 2 fois par semaine pour les ordures ménagères et le maintien d'un ramassage porte à porte 1 fois par semaine pour les emballages propres et secs.

Par la suite, le principe d'une collecte avec des points collectifs de collecte sur des sites à été adopté avec, soit des semi-enterrés, soit des enterrés, soit des colonnes aériennes.

Au 31/12/2020, 92,5% des communes sont en tout collectif, seule la commune de Condom bénéficie des deux principes de collecte (porte à porte dans une partie de l'agglomération).

- **50** communes / **54** sont équipées en partie ou en totalité de colonnes semi-enterrées, enterrées ou aériennes, **non équipées : Fourcès, Larroque Saint Sernin et Larressingle** (dotation bacs 750L).
- **383** colonnes semi-enterrées (OM, EPS, VERRE) soit **123** sites.
- **7** colonnes enterrées (OM, EPS, VERRE) soit **3** sites.
- **371** colonnes aériennes (OM, EPS, VERRE) soit **143** sites.



L'année 2020 a vu :

- La continuité du nettoyage des semi-enterrés.
- L'achat de colonnes aériennes (OM et EPS).
- La continuité de l'action de distribution des composteurs en partenariat avec TRIGONE, (2020 : **89** composteurs pour les particuliers).
- Christine FERRO de TRIGONE avec la collaboration des municipalités à développé le tri dans les cimetières (Rozès, Bonas, Caussens, Blaziert, Gondrin).

Pour l'année 2021 :

Le SICTOM poursuivra l'exonération de la Redevance Spéciale à hauteur de **15 025,78€** pour les entreprises qui s'étaient acquittés de celle-ci au regard de l'année 2020.

Le SICTOM continue de réfléchir :

- À la rationalisation et l'optimisation des tournées de collecte, qui doivent encore évoluer au gré des circuits et des modes de collecte qui sont aujourd'hui retenus.
- L'implantation d'un nouveau site collectif à Fourcès et Larroque Saint Sernin (déjà prévu en 2019).
- À la maîtrise des coûts.
- Achat d'un nouveau camion BOM en remplacement de deux, qui représentent des frais de maintenance trop élevés, du fait de leur ancienneté (arrivée du camion en mai 2021).
- Meilleure interaction entre les élus de terrain et le SICTOM, pour une surveillance maximale du territoire, les problèmes de tournée, les incivilités, afin de permettre une meilleure réactivité de nos équipes (création d'une adresse mail dédiée).
- À l'amélioration du tri sélectif qui doit être pratiqué par tous, il contribue à la préservation de nos ressources naturelles et donc à une intensification de la communication et de la sensibilisation (l'animatrice Christine FERRO transférée à TRIGONE en 2018, sensibilise les enfants des écoles , **466** élèves sensibilisés, va sur les marchés, rend visite aux collectivités ...).

Merci de votre attention.